

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Ubalde
qui se tiendra le 28 octobre 2024 à 19 h 00,
à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot

1. Ouverture de la séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Adoption des comptes à payer au 25 octobre 2024;
 4. Mandat à la firme Englobe pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de construction de la caserne incendie
 5. Demande de dérogation mineure : 464-468, rang Saint-Paul Nord, après l'émission d'un permis de construction portant le numéro 2023-109, la dérogation porte sur l'empiètement de la marge de recul avant (sous-section 10.2.1 du règlement de zonage, distance qui empiète par rapport à la marge de recul applicable dans la zone Rc-2);
 6. Demande de dérogation mineure : 392-394, rue Saint-Paul, avant l'émission d'un permis de construction, la dérogation porte sur les dispositions relatives à la superficie minimale et à la dimension des terrains (chapitre 4 du règlement de lotissement), zone M-
 7. Levée de l'assemblée.
-

